

Mutualité et solidarité. Mutualité scolaire.

Numéro d'inventaire : 0003.00997.16

Type de document : plaque de vue sur verre photographique

Date de création : 1913 (restituée)

Collection : E - Divers

Description : Positif sur verre

Mesures : hauteur : 85 mm ; largeur : 100 mm

Notes : Vue extraite d'une série diffusée par le Musée pédagogique. Se reporter à la brochure descriptive de la série : 3-997-27.

Mots-clés : Diapositives et films fixes, vues sur verre pour projection lumineuse

Morale (y compris morale corporelle : hygiène)

Œuvres scolaires (y compris coopératives)

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

ill.

| Mutualité Scolaire.- | |
|--|--|
| <u>Avantages:</u> Indemnité pécuniaire en cas de maladie. Constitution d'un fonds de Retraite. | <u>Retraite:</u> Les versements au livret de la Caisse Nationale des Retraites peuvent se faire: à capital <u>aliéné</u> -- à capital <u>réservé</u> -- |
| <u>Cotisation:</u> <u>0,10</u> par semaine <u>5,20</u> par an. | de versement hebdomadaire de <u>0,10</u> à partir de 4 ans peut produire, à <u>55 ans</u> une rente de : |
| <u>2,60</u> sont versés au fonds commun destiné au paiement des indemnités. | <u>79,85</u> si le capital est aliéné. si le capital est réservé. |
| <u>2,60</u> sont employés à la constitution du fonds de retraite. | |
| <u>Admission:</u> à partir de 3 ans. | |
| <u>À 16 ans</u> le jeune mutualiste peut faire partie d'une Société de Secours Mutualiste. | |

1. Mutualité scolaire.